



# VENT DU SUD

## La direction l'avait rêvé...

Lors du CHSCT Voyages de septembre, la direction consultait le CHSCT sur un nouveau système d'évaluation des ASCT.

Dans la grille présentée par la direction, on y trouve notamment :

- **le contrôle et les régularisations** avec le plus gros coefficient d'évaluation
- **le respect de la commande**, ce qui veut dire que pour être bien évalué, que la commande soit réglementaire ou pas, attention en cas de refus.
- **Le comportement avec la CPST et l'encadrement**, qu'est-ce que ça vient faire ici ? Ceci n'a rien à faire dans une grille d'évaluation du personnel. C'est un moyen de mettre la pression et non pas d'apprécier le travail fourni par l'agent.
- **Déontologie**, et allez, enfonçons le clou.
- **Participation aux Challenges**, là encore, en quoi un salarié doit jouer le jeu de Challenges bidons pour être bien notés ?

Tout ceci est grave, mais ça n'aurait pas pu être mis en place sans l'aide de la CFDT.

En effet, lors de la consultation du CHSCT, la CFDT a refusé ce que proposait SUD-Rail, à savoir voter une expertise afin qu'un cabinet d'expertise indépendant apporte les

éclaircissements indispensables pour apprécier la légalité de cette grille ainsi que les conséquences en termes de risques psychosociaux induits par cette grille d'évaluation.

Non seulement la CFDT a refusé de faire appel à un cabinet d'expertise, mais en plus, les 3 représentants CFDT ont voté comme un seul homme POUR cette grille d'évaluation.

L'UNSA s'est abstenue.

CGT et SUD-Rail ont voté contre.

Le paysage syndical en GL étant ce qu'il est depuis les élections de 2011, la nouvelle grille d'évaluation va donc être déployée en GL seulement, puisqu'en TER les membres CHSCT SUD-Rail et CGT ont voté à l'unanimité une expertise.

Les agents non notés l'an prochain pour les raisons citées auparavant sauront qui remercier...



## La CFDT l'a fait !!!

# La grande trahison, acte 2 !!!

Tout le monde se souvient que le secrétaire CFDT du CHSCT Voyages, quelques semaines seulement après sa nomination, avait rédigé un faux PV de CHSCT pour voler au secours de la direction suite au dépôt de sac de mai 2011.

A cette occasion, celui-ci n'avait pas hésité à faire croire qu'un CHSCT extraordinaire s'était réuni même si ce n'était pas vrai, comme il n'avait pas hésité non plus à faire croire que certains membres CHSCT étaient présents

alors qu'ils se trouvaient à plusieurs dizaines de kilomètres de l'ECT ce jour-là.

Pas grave, tant que ça sert la direction !

**L'objectif de cette basse manœuvre, aider la direction à considérer les agents en HA sur ce dépôt de sac plutôt qu'en droit de retrait.**

**Quand on parle de trahison, le mot est faible !**

Pour vous informer en direct, un réflexe :  
[www.sudraillyon.org](http://www.sudraillyon.org)

## DES PRATIQUES MANAGÉRIALES INACCEPTABLES...

Nos dirigeants semblent actuellement dériver vers un management de plus en plus agressif et le moindre respect envers les salariés semble en passe de disparaître.

- Qu'est-ce que c'est que ce management où l'on choisit d'adresser systématiquement un 7P1 dans la boîte d'un agent plutôt que de le rencontrer pour échanger et essayer de comprendre ce qu'il s'est passé ?
- Qu'est-ce que c'est que ce management où l'on choisit d'envoyer des contrôles administratifs plutôt que de savoir si l'agent va simplement bien ?
- Qu'est-ce que c'est que ce management où l'on se comporte comme un adjudant plutôt que d'accompagner, d'assister, d'aider, de guider, de perfectionner ?
- Qu'est-ce que c'est que cette boutique où des agents agressés dans le cadre de leur travail ne sont pas reconnus en accident du travail ?

**Et la direction demande ensuite d'être respectueux et irréprochables vis à vis de la hiérarchie ?**

**Vous dirigeants et managers, remettez-vous un peu en cause au lieu de passer votre temps à exiger !**

Suite aux 3 ac

**Sud**  
Rail

St Denis - Le 26/09/20

**SÉCURITÉ SU**

SUD-Rail se préoccupe de

Or, toutes les démarches e  
matériel sont restées sans

Pour SUD-Rail c'est intolé  
et d'ouvrir également le «

**CON**

**Lorsque vous êtes se**

Porter toute son attention  
Avant chaque arrêt applic

**AVANT LE DÉPART :**

- faire une annonce :
- attention au départ
- Siffler plusieurs fo
- Remonter TOUT l
- Revenir se poster c
- placement particul
- Si rien ne s'y oppo

**APRÈS LE DÉPART :**

- assurer un tour de
- Noter tous les élém
- en cas d'interrogat
- En cas d'anomalie
- dangereuse, applic

# CONGÉS... un accord dérogatoire temporaire et sous surveillance !

SUD-Rail vous avait consulté et vous avez été très nombreux à répondre au sondage SUD-Rail concernant les congés. **Une courte majorité d'agents s'est positionnée pour tenter l'expérience proposée afin que des congés puissent être accordés par la CPST après le trait sans respecter l'ordre des demandes, ceci dans le but d'accorder quelques congés supplémentaires.**

SUD-Rail, fidèle à ses pratiques démocratiques, a suivi la position majoritaire et donc donné son accord pour la mise en place de l'accord temporaire dérogatoire, à l'issue de laquelle un bilan sera réalisé pour envisager l'arrêt ou le maintien de fonctionnement.

**Dans le cadre de ces négociations, SUD-Rail a fait acter : la possibilité pour les agents de ne pas se voir imposer le paiement des fêtes comme cela allait être le cas et donc de les inclure dans les protos. SUD-Rail a imposé un suivi toutes les quinzaines de cet accord (combien de congés accordés après le trait, raisons des refus, etc...), SUD-Rail a imposé que l'expérimentation ne porte que sur 6 mois et non 1 an, SUD-Rail a imposé une réunion à l'issue des 6 mois pour décider des suites.**

SUD-Rail a donc écouté les agents sans signer pour autant un chèque en blanc à la direction !

## Accidents mortels récents de voyageurs sur matériel Corail, SUD-Rail veut protéger les ASCT !

Fédération des syndicats de travailleurs du rail  
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis  
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67  
[federation-sudrail@wanadoo.fr](mailto:federation-sudrail@wanadoo.fr)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

« **LIAISON NATIONALE TRAINS** »

### UR LES CORAILS : PROTÉGEONS-NOUS !

puis longtemps de ce problème qui s'aggrave d'accident en accident.

entreprises auprès de nos dirigeants pour renforcer la sécurité sur ce genre de  
suite et l'ASCT se retrouve seul face à la justice.

érable et nous proposons aux ASCT qui le souhaitent d'agir comme nos dirigeants  
parapluie » au moyen de cette consigne syndicale :

## CONSIGNE SYNDICALE MATÉRIEL CORAIL

l(e) sur un train Corail :

sur les procédures de sécurité avant, pendant et après chaque arrêt de son train.  
uer **OBLIGATOIREMENT** les annonces prévues par la VO 250 et la VO 102.

« mesdames messieurs notre TER va partir attention à la fermeture des portes  
»,  
is puis fermer les portes.  
e train par le quai afin de vérifier qu'aucun voyageur n'est coincé dans une porte.  
omme le prévoit la réglementation (dans certaines gares, la VO 102 prévoit un  
ier).  
se donner le départ.

train le plus fréquemment possible en regardant bien les portes.  
ments matériels ou circonstanciels dans un calepin ou agenda afin de se souvenir  
oire suite à accident.  
concernant les portes : prévenir le COP, faire un rapport ou si l'anomalie apparaît  
uer le droit de retrait.

**EN AUCUN CAS CETTE CONSIGNE REMPLACE LA VO 250 ET 102 :  
ELLE DOIT S'APPLIQUER EN PLUS DE CES RÈGLEMENTS !**

DANS TOUS LES CAS DE FIGURE, CES PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES ONT DEUX  
BUT :

1. RENFORCER LA SÉCURITÉ EN SE DONNANT LE TEMPS DE GÉRER LES MONTÉES  
ET DESCENTES INTÉPESTIVES.
2. OUVRIR LE PARAPLUIE EN MONTRANT SA VIGILANCE AUX VOYAGEURS,  
TÉMOINS POTENTIELS LORS D'UNE ENQUÊTE EN CAS D'ACCIDENT.

**Nos dirigeants nous lâchent en toutes circonstances sur ce dossier : c'est la raison pour  
laquelle nous devons nous aussi nous protéger, même si cela doit se faire au détriment  
de la régularité ou de la sauvegarde des recettes.**

**C'est à la direction de prendre ses responsabilités pour que l'on puisse faire  
sereinement TOUTES les tâches liées à notre métier.**

**Quant à la négociation, SUD-Rail a exploré toutes les pistes possible concernant les  
orientations à prendre. Rien n'y a fait, la direction n'a rien voulu entendre !**

**Agissons sans elle !!**



# Tout ça pour ça ?

Après avoir mis en place l'EAS sur l'Ouest Lyonnais avec une promesse écrite qu'il ne serait pas fait de déploiement de celui-ci ailleurs sur la région, la direction, 1 an plus tard, annonce qu'elle veut mettre en place une consigne pour faire circuler des trains en EAS, en cas d'absence ou de retard de l'ASCT, sur la quasi-totalité des lignes de la région.

**A SUD-Rail nous avons la conviction que la direction n'est pas claire sur le vrai but de cette consigne.**

Si la direction veut vraiment sauver des trains, pourquoi commence-t-elle par un des motifs de suppression de trains le moins important ?

## Pour preuve :

De janvier à fin août 2012, le pourcentage des TER supprimés en opérationnel sur Rhône-Alpes représente 1,26 % de l'offre (sur un total de 1250 trains/jour).

### Causes des trains supprimés en opérationnel :

Hors du périmètre RA : 0,29 %

Externe : 30,09 %

Infra-Circulation : 2,30 %

Infra-Equipement : 15,19 %

Produit-Train TER : 6,60 %

Incidents Matériel : 29,62 %

ADC : 6,50 %

**ASCT : 4,38 %**

Prise en charge voyageurs : 0,18 %

Autres Activités SNCF : 2,55 %

Respons. EF hors SNCF : 0,43 %

Mouvements sociaux : 1,87 %

### Du 1er janvier au 31 août 2012 :

1,26 % des 1250 trains/jour supprimés = **15,75 trains supprimés en moyenne chaque jour.**

4,38 % des 15,75 trains supprimés chaque jour pour défaut d'ASCT

=

**0,69 train supprimé en moyenne par jour sur les 1250 en circulation chaque jour.**

On peut constater que l'absence d'ASCT est loin d'être la principale cause de suppression des trains, pour ne pas dire qu'elle ne représente rien !

Plutôt que de s'attaquer aux principales raisons entraînant des suppressions de trains et travailler sur l'entretien du matériel, l'infra ou la couverture en ADC, la direction préfère nous faire croire qu'il n'y a rien d'autre derrière son projet.

**Or on le sait, c'est une suppression généralisée des contrôleurs à bord des trains qui est visée à moyen terme.**

## AGENDA

**12 octobre : Commission Roulements TER**

**23 octobre : Commission Roulements GL**

**25 octobre : DP**

### La petite maxime du VENI DU SUD n° 72

*« Les gens prennent toujours un air sérieux quand ils disent des mensonges. Le sérieux de nos dirigeants, ces derniers temps ! »*